



BUREAU PLENIER

Mardi 05 septembre 2023 par voie électronique

Président : Pascal PARENT.

Présents : Lilian JURY, Nicole CONSTANCIAS, Joël MALIN, Daniel THINLOT, Jean-Marc SALZA, Yves BEGON, Denis ALLARD, Guy POITEVIN, Didier ANSELME, Pierre LONGERE, Dominique DRESCOT, Roland LOUBEYRE et Raymond FOURNEL.

Le Bureau Plénier,

Accuse réception des propositions de conciliation concernant les dossiers opposant les clubs de l'U.S. GERZATOISE et de l'U.S. VAULX EN VELIN à la LAuRAFoot suite aux décisions de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire.

1/ Proposition de conciliation de l'U.S. GERZATOISE

*Après avoir pris connaissance de la proposition de conciliation transmise à la LAuRAFoot le 28 août 2023 d'assortir du sursis un an des deux ans fermes de suspension prononcés à l'encontre d'un licencié ainsi que trois des sept matchs fermes de suspension prononcés à l'encontre d'un second licencié et de ramener à 10 mois fermes la suspension d'un troisième licencié, **le Bureau Plénier de la LAuRAFoot décide à l'unanimité, eu égard à la gravité des faits, de la refuser.***

2/ Proposition de conciliation de l'U.S. VAULX EN VELIN

*Après avoir pris connaissance de la proposition de conciliation transmise à la LAuRAFoot le 30 août 2023 d'assortir totalement du sursis la mise hors compétition prononcée le 18 juillet 2023 par la commission d'appel à l'encontre de l'équipe seniors D3 US VAULX-EN-VELIN, **le Bureau Plénier de la LAuRAFoot décide à l'unanimité, eu égard à la gravité des faits, de la refuser.***

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE